

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 Septembre 2021

OBJET : 32/2021**DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE ET SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SOUTIEN AU RÉGIME COVID DE L'ANNÉE 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES
Présents :	21	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	0	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	8	Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Alexandre CHARIE ; M. Jean-Michel JADAS à Mme Michelle COMBA ; Mme Francine BIGEY à M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL à M. Jean-François BUER ; Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Philippe ASIN ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Nathalie BRICARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLLOT
Date d'envoi de la convocation :		23 Septembre 2021

Expose

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, soit par voie de transfert, abondement ou retrait, en actualisant ainsi les prévisions budgétaires initiales votées par le Conseil Municipal en avril dernier, elle consolide le budget de l'exercice avec le respect de son équilibre.

Cette décision modificative n'affecte en rien l'équilibre budgétaire avec une section de fonctionnement et une section d'investissement toutes les deux équilibrées.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer inscriptions budgétaires suivantes :

En recettes de fonctionnement : -730 497 €

- Chapitre 013 – « Atténuations de charges » : - 25 997 €, remboursement sur charges de personnel
- Chapitre 70 – « Produits des services » : -25 000 € : Réadaptation des recettes de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire due à la crise sanitaire et au second confinement.
- Chapitre 77 - « Produits exceptionnels » : - 679 500 €
A la demande de la DGFIP, et pour faciliter la traduction de la cession d'actifs du pôle de santé à hauteur de 696 000 €, de réinscrire en recette d'investissement au chapitre 024, afin de confirmer la réalité de l'avancement du chantier du pôle de santé pluridisciplinaire.
- Sur ce chapitre il est à noter :
 - le remboursement d'une assurance capital décès (+ 16 500 €) qui vient amoindrir pour partie les charges de personnel supplémentaires à inscrire au chapitre 012,
 - mais également une diminution du remboursement de la rémunération des agents en arrêt maladie (du fait d'une baisse constante de ces arrêts maladies) et une diminution du produit des services due à la crise sanitaire.

En dépenses de fonctionnement : - 679 500 €

- Chapitre 012 - « Charges de personnel » : + 80 000 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre pour prendre en compte le règlement du capital décès d'un agent (16 500€), ainsi que le coût salarial lié à la crise sanitaire en maintenant des agents pour la gestion des protocoles sanitaire et l'augmentation du SMIC de 2.2% à partir du 1^{er} octobre 2021.

- Chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » : + 151 200 €

Comme convenu lors du vote du BP 2021, il convient à cette période de presque fin d'exercice, d'arrêter définitivement la subvention d'équilibre en faveur du CCAS. Ceci pour deux objectifs :

- Procéder en deux temps pour la subvention au CCAS permet une meilleure lisibilité sur la trésorerie du CCAS et permet d'être au plus juste sur les apports nécessaires suivant les échéances décalées des subventions publiques.
- Pour prendre en compte définitivement les temps de travail supplémentaires effectués par divers personnels durant la crise sanitaire.
- Chapitre 022 – « Dépenses imprévues » : - 5 000 €
- Chapitre 023 – « Virement vers la section d'investissement » : - 905 700 € afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

En dépenses d'investissement :

- **Opération 115** « Aménagement Flottis » (-12 000€) en considération de la réalisation entre 2021 et 2022 de certaines dépenses pour cette opération
- **Opération 113** « Pôle de Santé » - 157 000 € en considération d'un coût de travaux inférieur et en considération de la réalisation entre 2021 et 2022 de certaines dépenses pour cette opération.
- **Opération 109** « Ad'ap année 2019 » -20 000 € pour tenir compte de la mise en œuvre progressive de 2021 à 2022 du programme Ad'ap.
- **Opération 106** « Ad'Ap année 2018 » -10 000 € en considération d'un coût de travaux inférieur.

En recettes d'investissement :

- Chapitre 024 « Cession d'actifs » : 696 000 € traduisant la vente des cellules aux professionnels de santé
- Chapitre 021 – « ajustement, virement de la section de fonctionnement » - 905 700 € réduction du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin d'équilibrer ces dernières.

A noter que cette décision modificative absorbe l'excédent de fonctionnement voté au budget 2021 soit 50 997 € afin de limiter la réduction du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et de ce fait impacter à minima la section de dépenses d'investissement pour ne pas recourir à l'emprunt.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chap 013	Atténuations de charges	-25 997
Chap 70	Produits des services	-25 000
Chap 77	Produits exceptionnels	-679 500
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		-730 497
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chap 012	Charges de personnel	80 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	151 200
Chap 022	Dépenses imprévues	-5 000
Chap 023	Virement à la section d'investissement	-905 700
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		-679 500
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisation	696 000
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	-905 700
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		-209 700
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Opé 106	Ad'Ap 2018	-10 000
Opé 109	Ad'Ap 2019	-20 000
Opé 113	Pôle de santé	-157 700
Opé. 115	Aménagement flottis	-22 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-209 700

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 5 Abstentions,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

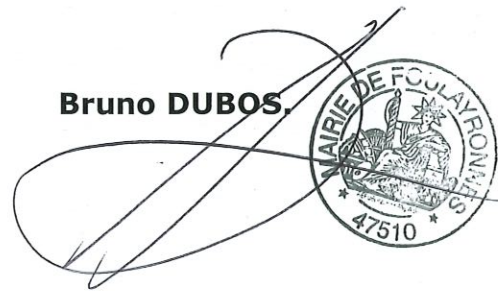
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS,



AR PREFECTURE

047-214701005-20210929-DELIB322021-DE
Regu le 04/10/2021